



Règlement « McDonald's Sport Holiday Camp »

1. Objectifs et partenaires du programme

Le programme « McDonald's Sport Holiday Camp » a pour vocation d'encourager et de promouvoir l'accès au sport des jeunes Calédoniens éloignés des terrains.

L'objectif du programme est de permettre aux jeunes de pratiquer du sport dans des structures fédérales (clubs, ligues ou comités sportifs) pendant les vacances scolaires à des prix réduits et abordables.

Il a également comme objectif de permettre aux clubs de s'ouvrir à de nouveaux publics et de diversifier leurs ressources.

En raison de l'implantation géographique du partenaire de l'opération, ce programme est ciblé sur les clubs des 4 communes du Grand Nouméa.

Le soutien du programme « McDonald's Sport Holiday Camp » portera sur une aide financière pour les entités sélectionnées. Cette aide permettra de réduire le prix des stages sportifs pendant les vacances scolaires pour les rendre accessibles au plus grand nombre.

La finalité du programme est de permettre la découverte de plusieurs sports et non pas uniquement le perfectionnement dans un sport précis.

Le club sélectionné détermine les lieux de prise en charge des mineurs, et doit prendre les mesures nécessaires à la sécurité, la santé physique et morale des participants, dans le respect des règles sanitaires gouvernementales.

Le club sélectionné doit proposer un intérêt éducatif à ses activités sportives. Des valeurs doivent être partagées, puis acquises.

L'encadrement du « McDonald's Sport Holiday Camp » loisirs doit être adapté à la spécificité des activités proposées. Il est composé de personnes ayant les titres requis et doit garantir un déroulement des activités dans des conditions satisfaisantes de sécurité et d'accompagnement des projets.

Le CTOS-NC pilote le programme « McDonald's Sport Holiday Camp » en étroite collaboration avec McDonald's Nouvelle-Calédonie.

Il sera proposé gratuitement pour l'ensemble des stages les services d'un intervenant pour une sensibilisation des jeunes aux bienfaits d'une alimentation équilibrée et d'une pratique sportive régulière. Une gourde, un tee-shirt, un sac à dos et un porte-clef seront offerts à chaque enfant en début de stage. Chaque jour une compote bio lui est distribué gratuitement.

2. Conditions de participation et d'éligibilité

Pour être éligibles, les structures candidates doivent remplir les critères suivants :

- Avoir ses activités dans le Grand Nouméa ;
- Être une structure sportive affiliée à une ligue, un comité ou une fédération membre du CTOS-NC et/ou d'une fédération Française membre du CNOSF ;
- Être en capacité d'accueillir des enfants dans des tranches d'âge choisies, comprises entre 4 et 17 ans ;
- Proposer des activités sportives pendant au minimum 50% du temps du stage ;
- Proposer à minima 2 activités sportives distinctes ;



- Assurer une qualité/diversité de l'alimentation pendant le stage (les conseils d'une diététicienne peut être sollicité auprès du CTOS) ;
- Accueillir pendant ce stage un maximum de 25% des participants licenciés de la discipline ou déjà membres du club.

3. Modalités de participation

Pour postuler au programme « McDonald's Sport Holiday Camp » chaque club doit remplir un formulaire de candidature (consultable sur le site internet www.ctos.nc).

Les possibilités de faire parvenir le dossier sont les suivantes :

- o Envoi en format numérique à l'adresse ctosnc@ctos.nc ;
- o formulaire papier déposé directement au CTOS ;
- o formulaire papier envoyé par courrier au CTOS, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats recevront un mail à l'enregistrement de leur candidature.

L'appel à candidature se clôture suivant le planning ci-dessous :

Le 21 avril à 17h pour les vacances du mois de juin 2022

Le 23 juin à 17h pour les vacances du mois d'août 2022

Le 25 août à 17h pour les vacances du mois d'octobre 2022

Le 3 novembre à 17h pour les vacances du mois de décembre 2022

4. Examen des dossiers de candidatures

Après clôture de l'appel à candidatures à la date susmentionnée, les dossiers de candidature sont soumis à une sélection réalisée par le Jury. La qualité du dossier, sera directement pris en compte par le jury.

Les candidats inéligibles ou les dossiers incomplets seront écartés.

Les membres du jury pourront rencontrer les candidats présélectionnés lors d'un entretien individuel afin d'apprécier leur candidature.

Les noms des lauréats retenus pour constituer les « McDonald's Sport Holiday Camp » seront ensuite dévoilés.

Tous les candidats seront informés par email ou téléphone de la décision du jury qui est souverain. Les décisions ne sont pas susceptibles de recours.

Les partenaires se réservent le droit de ne pas donner suite à l'appel à candidature dans une ou plusieurs des 4 communes concernées sans avoir à se justifier.

5. Déroulement du programme « McDonald's Sport Holiday Camp »

Le programme « McDonald's Sport Holiday Camp » est axé sur un aspect multisport, grand public, où les notions de bien-être/bien manger/bien vivre doivent être privilégiées. Ce programme concerne environ 160 enfants par semaine (1 seule semaine par vacances scolaires), répartis sur plusieurs camps du Grand Nouméa.

Chaque camp (ou stage) devra comprendre :

- un aspect multisport/activités ;
- des repas équilibrés (si repas fournis) ;
- au moins 50% du temps en pratique sportive ;
- l'intervention d'une nutritionniste mise à disposition par le CTOS pendant le camp ;
- un maximum de 25% de licenciés du club ou de la discipline.

6. Durée du programme

Le programme « McDonald's Sport Holiday Camp » se déroulera pendant les vacances scolaires de juin, août, octobre et décembre en 2022. Le calendrier du programme pourra être adapté en fonction des mesures sanitaires prises par le gouvernement.



7. Coût du programme

Les clubs retenus bénéficieront d'une prise en charge par le partenaire de la somme de 4000 frs/enfant pour chaque stage, dans la limite de 40 enfants par clubs et par session de vacances. Pour chaque session de vacances, environ 4 clubs seront retenus, pour un total maximum de 160 enfants. Des prestations d'intervenant (sensibilisation à la pratique sportive et/ou à la nutrition) pourront être offertes aux clubs sélectionnés. Le montant annuel de ce programme s'élève à 2.560.000 F.

8. Responsabilités

Les partenaires du programme « McDonald's Sport Holiday Camp » ne sauraient être responsables de report, modification ou annulation de ce programme, qui interviendrait pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Le club est l'unique responsable de la sécurité sur le camp. Les partenaires du programme « McDonald's Sport Holiday Camp » ne pourront en aucun cas être tenus responsable de quelques manquements que ce soient.

9. Droit à image et autorisation de diffusion

Tout club ou structure retenu pour participer au programme « McDonald's Sport Holiday Camp » accepte, du fait de sa participation, que son image puisse faire l'objet d'une communication interne et externe des partenaires du programme, et ce, quel qu'en soit le support. Les participants autorisent ainsi les partenaires à mentionner leur nom dans des communiqués, articles de presse, et ce, sur tout support écrit (livres, magazines, catalogues, brochures etc.) et/ou multimédia, quel que soit le format, dans le monde entier, sans limitation de durée et sans que cela leur confère un droit à une rémunération ou à un avantage autre que la participation à ce programme.

Tout participant, notamment mineur, devra avoir rempli un questionnaire de cession de Droit à l'image.

10. Règlement et litiges

La participation au programme « McDonald's Sport Holiday Camp » implique l'acceptation sans réserve ni restriction du présent règlement. Toute contestation quelle qu'en soit sa nature, relative au présent règlement ou à ce programme sera tranchée souverainement par les partenaires de ce programme, dans le respect de l'esprit du présent règlement. Les candidats attestent sur l'honneur de l'authenticité et de la véracité des informations qu'ils communiquent aux partenaires de ce programme en application du présent règlement. Les partenaires se réservent la possibilité d'éliminer toute candidature qui comporterait des indications mensongères ou inexactes.

11. Mentions supplémentaires en lien direct avec le règlement

- L'âge exigé du responsable du camp est de 21 ans révolu au moins.
- Les activités physiques et sportives doivent se dérouler selon les dispositions réglementaires en vigueur. Les conditions d'encadrement, d'organisation et de pratique des activités physiques et sportives doivent être conformes à celles préconisées par la ligue, le comité ou la fédération.
- Avant sa prise de fonction toute personne encadrant ces stages, à l'exception des fonctionnaires, quelle que soit la nature des fonctions exercées, doit produire auprès de la structure organisatrice du camp, un extrait n° 3 du casier judiciaire ou, à défaut, une attestation sur l'honneur de non-condamnation pour crime ou délits.



- Assurer le déroulement en toute sécurité d'un programme d'activités de qualité grâce au recrutement d'un encadrement qualifié et en nombre suffisant.
- Assurer la mise en place d'un cadre convivial, motivant et ludique qui favorise la qualité de vie, la socialisation, l'apprentissage de la responsabilité, le plaisir et la détente.
- L'organisateur doit exiger des parents, lors de l'inscription, la production d'une fiche sanitaire de liaison.
- Une assistance sanitaire et médicale doit être assurée. Un des membres de l'encadrement du camp doit remplir les fonctions d'assistant sanitaire. Cette personne est au moins titulaire de l'attestation de la formation aux premiers secours.
- Le club doit s'assurer de la bonne moralité et des diplômes des encadrants.

12. Contacts

Le formulaire d'appel à candidatures ainsi que le règlement du programme « McDonald's Sport Holiday Camps » sont disponibles sur le site internet : www.ctos.nc. Pour toutes questions ou informations complémentaires, vous pouvez également contacter le CTOS-NC par téléphone au 28 10 57 ou par email à l'adresse ctosnc@ctos.nc.